

ORDRE DU JOUR

- Approbation des procès-verbaux du 17 novembre 2021 et du 14 décembre 2021 ;
- Présentation des décisions ;
- Demande de soutien financier au titre de la DETR 2022 – autorisation de signature ;
- Résiliation du bail rural avec Monsieur ESTINGOY Yann – autorisation de signature ;
- Cession d'une partie du Chemin rural n° 25 pour une superficie de 400 m² environ – autorisation de signature ;
- Cession d'une partie du Chemin rural n° 31 pour une superficie de 9 a 30 ca et l'acquisition de quatre parties des parcelles cadastrées D462 pour 3 a 55 ca – D459 pour 3 a 20 ca – D 1581 pour 1 a 90 ca et D1588 pour 1 a 00 ca pour une superficie de 9 a 65 ca, SOIT la cession par la Commune d'une partie du chemin rural n° 31 pour une superficie de 8 a 45 à NUI GANG - France FORTRESS- SCEA DEGORE et 0 a 85 ca à TERRAINS DU SUD et l'acquisition d'une partie des parcelles appartenant à NUI GANG - France FORTRESS- SCEA DEGORE cadastrées D462 pour 3 a 55 ca – D459 pour 3 a 20 ca – D 1581 pour 1 a 90 ca et d'une partie de la parcelle appartenant à TERRAINS DU SUD cadastrée D1588 pour 1 a 00 ca – autorisation de signature ;
- Cession du Chemin rural n° 22 d'une superficie de 29 a 70 ca et achat de la parcelle cadastrée E 110 d'une superficie de 16 a 98 ca – autorisation de signature ;
- Cession de la partie désaffectée du domaine public communal de la voie communale n°10 de Saric à Toutigeac d'une superficie de 980 m² environ et l'acquisition de deux parties des parcelles cadastrées D648p pour environ 460 m² propriété du GFA de Toutigeac – D614p pour environ 20 m² –, SOIT la cession par la Commune de la partie désaffectée du domaine public communal de la voie communale n°10 de Saric à Toutigeac d'une superficie de 980 m² environ à Monsieur MAZEAU Philippe Marie et l'acquisition d'une partie de la parcelle appartenant à Monsieur MAZEAU Philippe Marie cadastrée D648p pour environ 460 m² et d'une partie de la parcelle appartenant à Monsieur MAZEAU Laurent Marie et Madame COULLON Michèle épouse MAZEZAU cadastrée D614p pour environ 20 m² - autorisation de signature;

Questions et informations diverses :

Transfert en gestion directe de la Résidence d'Autonomie au CCAS de TARGON.

A Targon, le 19 janvier 2022

Questions diverses

Le Maire,

Frédéric MAULUN